

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



492

ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 42 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

Election municipale 12 avril 1908.

Candidats:

Poirier, Emile, Constructeur.
Norgeot, Auguste, Entrepreneur.
Rochard, Eugène, Marchand boucher.
Arthur, Léopold, patron de goélette.
Lavissière, Jean-Marie, Négociant.
Folquet, Paul, Armateur.
Poirier, Eugène, P. de la S. des marins.
Lafitte, Jean-Baptiste, M^e Forgeron.
Leprovost, Adolphe, Armateur.
Etchéverry, St-Martin, Gérant.
Farvacque, Anatole, Armateur.
Letouzé, Albert, Armateur.
Ozon, Prosper, Adm. de la Banque.
Lefèvre, Louis, Armateur.
Robert, François, Armateur.
Laborde, Pierre, Entrepreneur.
Messianot, Gratien, Armateur.
Apestéguy, Gustave, Entrepreneur.
Lenormand, Emmanuel, M^e Voillier

Nous avons en même temps dès notre première séance supprimé tous les impôts vexatoires qui avaient été votés par le Conseil municipal que nous remplacions.

Bien que républicains éprouvés nous avons protesté en temps et lieu de toutes nos forces contre l'expulsion des sœurs de St-Joseph de Cluny, comme étant contraire aux désiderata de la population et incompatible avec la situation lamentable des finances locales.

Par une gestion économique et sévère nous avons ramené les dépenses municipales de 120 mille francs qu'elles avaient été sous la Municipalité Daygrand à une moyenne de 85,000 francs par an.

D'autre part, le budget communal qui était de 138,000 francs sous la même Municipalité a été ramené par nos soins cette année au modeste chiffre de 74,000 francs.

Tout en obtenant une réduction sur l'impôt foncier, nous avons pu prendre les mesures nécessaires pour régler le passif des dettes que nous avions trouvées en rentrant en fonctions.

Nous avons aussi, un peu grâce au déclassement des fonds d'emprunt, opéré à ce moment la vente des Miquelonais depuis si longtemps désirée par la population, remis en état l'école du Ron-Point, reparé la toiture de l'école des garçons, réinstallé l'école des filles, élargi les rues aux environs de l'église.

Nous avons également obtenu un meilleur éclairage des rues par le remplacement des lampes à arc par des petites lampes.

Nous nous occupons actuellement d'améliorer le service de police municipale qui en a tant besoin.

Nous vous rappelons enfin que notre Conseil municipal a réussi à appeler l'attention du Gouvernement central sur les questions qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour: mise à la charge de la Métropole du service postal et de l'enregistrement des phares, modifications du tarif douanier, réduction des droits de navigation, obligation pour les navires métropolitains de venir relâcher à Saint-Pierre au moins une fois par campagne de pêche.

Nous avons fait tout cela modestement, sans tapage, soucieux, avant tout, de rétablir le calme et la paix dans ce pays.

Aussi nous sommes nous appliqués constamment à être justes et impartiaux à l'égard de tous.

A vous, chers concitoyens, de dire si nous méritons encore votre confiance.

Poirier, Emile; Norgeot, Auguste; Rochard, Eugène; Arthur, Léopold; Lavissière, J. M.; Folquet, Paul; Poirier, Eug.; Lafitte, J.-B.; Leprovost, Ad.; Etchéverry, S.-M.; Farvacque, Anatole; Letouzé, Alb.; Ozon, Prosper; Lefèvre, L.; Robert, F.; Laborde, P.; Messanot, G.; Apestéguy, G.; Lenormand, Emmanuel.

Chers Concitoyens.

Nous venons à nouveau solliciter vos suffrages.

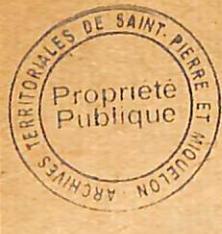
Voici en résumé ce que nous avons fait pendant la durée de notre mandat:

Dès notre entrée à l'Hôtel de Ville, nous nous sommes empressés de trancher au plus vite toutes les questions relatives à la construction de l'Eglise et notre action énergique a permis son édification.

Elections.

Un arrêté administratif en date du 20 mars vient de fixer les élections municipales au dimanche, 12 avril prochain.

Il a fallu cet arrêté pour rappeler, on peut le dire, à la grande majorité des électeurs de la Colonie que le moment était proche où ils seraient appelés à remplir de nouveau leur devoir de citoyens, tant il est vrai que la politique, un moment si ardente et si



acharnée, est à peu près morte aujourd'hui à St-Pierre.

A quoi faut-il en attribuer la cause? La répense est bien facile et tout le monde a déjà répondu: à la disparition du "Réveil", au départ de son trop illustre Directeur.

Cette politique qu'on a appelée avec raison une *politique de haine, de division et de discorde*, et qui a causé tant de mal à notre malheureuse Colonie, recommencera-t-elle un jour?... L'avenir nous le dira, mais Dieu nous en préserve!

Quoiqu'il en soit, les prochaines élections semblent, à première vue, n'avoir qu'une importance secondaire puisque, jusqu'ici du moins, aucune nouvelle liste ne s'est formée contre celle de la municipalité sortante. Non pas qu'on n'ait essayé d'en former une, mais si nous sommes bien renseignés, toutes les combinaisons des adversaires de la municipalité Poirier ont purement et simplement échoué. Il est donc probable que celle-ci ne sera pas combattue, mais ce n'est pas une raison pour que les électeurs s'en désinteressent et que plusieurs s'abstiennent d'aller voter comme cela n'arrive que trop souvent en pareille occurrence.

On n'a pas oublié en effet dans quelles circonstances la municipalité sortante fut éue en mars 1904.

La municipalité Daygrand qui, grâce à une équivoque habilement exploitée, avait réussi à s'emparer de la Mairie venait d'être dissoute par un arrêté de Gouverneur. Un mois après, la population approuvant et sanctionnant l'arrêté de dissolution donnait une majorité de 300 voix à la liste adverse.

La municipalité Pompéi qui lui succéda alors, répondant aux vœux de la population eut bientôt aplani toutes les difficultés relatives à la construction de la nouvelle église et soulevées par sa devancière.

Nous ne croyons pas que, sous la Présidence de M. Poirier qui depuis lors a succédé à M. Pompéi démissionnaire, elle ait démerité aux yeux de la population, et nous sommes au contraire convaincus que la grande majorité des électeurs, pour ne pas dire l'unanimité, tiendront à approuver de leur vote sa politique de paix et sa sage administration.

La municipalité sortante peut donc se représenter sans crainte. Non seulement elle ne sera pas combattue mais encore elle est assurée d'un succès complet.

SIMPLES REFLEXIONS.

Une impression assez commune à l'approche de l'élection qui va solliciter le suffrage de nos concitoyens, c'est de l'ennui légèrement teinté d'indifférence.

En effet, partout, surtout dans les petites localités, une élection municipale ne va pas sans occasionner bien des divisions, bien des potins quand ce ne sont pas des désordres.

Par suite, pour les gens à l'humeur paisible, amis de la tranquillité, une élection apparaît comme un cauchemar dont ils voudraient bien être débarrassés. « Encore une élection! s'en occupe qui veut, pour ma part, je m'en bats l'oeil, ça ne me regarde pas, je reste dans ma case!... »

Qu'il y ait de la morue cette année, c'est le principal, quant au reste, je m'en fiche comme un poisson d'une pomme! »

— Là dessus, le bonhomme fourre ses deux mains dans ses deux poches et s'en va en sifflottant la "Tonkinoise". « Ouais! Bonhomme! tu parles comme un livre, et tu raisonnnes comme un tambour. — As-tu déjà oublié ce qui se passait à St-Pierre il y a seulement trois ans? — Des divisions partout, dans les familles, parmi les meilleurs amis; des insultes, des querelles, des brouilles, des haines. — Le travail, les affaires, les questions sérieuses, celles qui devraient seules intéresser des travailleurs ou des commerçants, tout cela était mis de côté, relégué au second plan: il n'y avait qu'une chose, on en parlait partout, sur les quais, au chantier, dans les cafés, dans les maisons, c'était la politique, la satanée politique!

Et quelle politique! des questions de personnes, des rancunes d'homme à homme qui devenaient des affaires d'Etat, qui prenaient des proportions!... qui envahissaient tout, même des terrains d'où elles auraient dû être impitoyablement et unanimement exclues.

La politique transformait en vice rédhibitoire le fait de porter tel ou tel nom et sans autre motif, entraînait des projets dont l'exécution eut été favorable aux intérêts de tous. Cette politique voulait une église et s'acharnait à mettre des bâtons dans les roues de ceux qui pouvaient seuls en construire une, parce qu'ils en avaient seuls les moyens.

La politique avait des préférences et elle prétendait les imposer en matière d'architecture: surtout, pas de ciment armé qui

devait s'effondrer, écraser toute la population de St-Pierre. Les murs ont des oreilles, dit-on; en ont-ils entendu des imprécations et des sottises, ces malheureux murs en ciment armé! Fort heureusement pour eux, ils n'existaient pas encore!

Un matin, au point du jour, une formidable explosion mettait tout un quartier en émoi, ébranlant tous les carreaux de vitre; la politique dynamitait le jeu de pelote, le premier magistrat de la ville présidait en personne cette exécution qui privait les jeunes gens d'une honnête et hygiénique distraction.

Puis des assignations par voie d'huissier, appels au parquet, des procès sans nombre, des manifestations, des placards; c'était pitoyable, c'était honteux!

Quand on songe aujourd'hui à ces événements, pourtant si proches, on se demande si c'est bien réel, si c'est bien la calme et paisible population de St-Pierre qui a pu en être le théâtre.

Car cette agitation si préjudiciable à tous les points de vue n'est plus aujourd'hui qu'un mauvais souvenir, elle est brusquement tombée, elle s'est subitement apaisée, le jour où la ville a eu à sa tête un Maire et un Conseil municipal décidés non pas à faire de la politique, mais à administrer les intérêts dont ils avaient la charge. La Mairie n'a plus l'aspect d'une salle de réunion publique ou de cercle révolutionnaire qu'on lui a vu à certains jours, elle est redevenue ce qu'elle doit être, l'assemblée communale.

Et le résultat a été instantané: la paix s'est faite, les esprits se sont calmés, et à St-Pierre on appelle la politique, tenu une place toujours plus étroite.

Nous venons de passer trois années de calme et de tranquillité. Sans doute le Conseil municipal a eu certaines difficultés, des incidents se sont produits, mais jamais rien qui put seulement troubler l'opinion publique. Les choses se sont toujours passées avec ordre, conviction et dignité.

Le Conseil municipal dont le mandat expire, les hommes qu'il a eu à sa tête, parmi lesquels il convient de mettre au premier rang, M. Pompéi, homme d'affaires expérimenté et dévoué, MM. Lavallière, Poirier, ont droit à la reconnaissance de leurs concitoyens, elle leur est acquise.

L'arrivée de la LOUISIANE.

La "Louisiane", vapeur de la Compagnie Générale Transatlantique, affrété par la

Société "La Morue française" pour transporter cette année à Terre-Neuve les marins-pêcheurs, a mouillé sur notre rade le 26 mars à 7 heures du matin.

Dès l'arrivée de ce navire nous nous sommes rendus à bord, là nous avons été présentés au commandant Morvan, au commissaire Roumeguère et au docteur Van Heddeghem. Ces messieurs très aimables ont bien voulu nous donner quelques détails sur leur voyage.

La traversée de près de 43 jours s'est effectuée normalement sauf le 21 mars où le navire a essuyé un terrible ouragan qui l'a rejeté hors de sa route, et l'a occasionné quelques avaries de peu d'importance. La *Louisiane*, du reste, se comporte à la mer d'une façon remarquable.

L'état sanitaire a été excellent et, à part le décès le 14 mars, du nommé Daniel, novice de la goëlette *Aventure*, mort d'une maladie de poitrine, il n'y a eu à constater que des indispositions sans gravité.

Nous demandons au Commandant ce qu'il pense de ses passagers :

"Ce sont de bons enfants," nous répond M. Morvan, "on m'avait dit à St-Malo que j'aurais de la misère avec eux parce qu'ils étaient très difficiles à manier, je dois avouer que je les ai trouvés très raisonnables."

Il faut dire qu'à bord de la *Louisiane* les marins ont été très bien traités.

L'espace qui leur était réservé était vaste, le couchage était bon, chaque homme avait sa couchette avec couvertures et oreiller, la nourriture était simple, mais saine abondante et bien préparée; tous prenaient leurs repas à des tables et avaient leur couvert.

Au petit déjeuner on servait du café avec du biscuit et du beurre, avec cela 0,03 centilitres de tafia ou 0,15 centilitres de vin. Aux repas de midi et du soir, un plat de viande et un plat de légumes ou de macaroni avec 0,50 centilitres de vin.

Les passagers de 2^e classe étaient également bien traités.

Voici comme exemple le menu du repas de midi servi le 22 mars.

Soupe au vermicelle
Endaubages à l'huile
Beefsteaks
Fromage, café.

Nous ne parlerons pas des passagers de 1^e classe, tous étaient on ne peut plus satisfait.

La *Louisiane* a été construite en 1905 à Dunkerque par la "Société des Ateliers et

Chantiers de France de Dunkerque". C'est un beau navire de 3,301 tonneaux de jauge nette qui fait généralement les voyages de Bordeaux à New-York. Quoique destiné au transport des marchandises, ce navire a des aménagements très confortables pour les passagers, surtout en 1^e classe.

Nous sommes restés assez longtemps à bord et l'aimable commissaire nous a fait visiter le navire qui est tenu d'une façon remarquable. Il y a du reste sur la *Louisiane* un équipage d'élite, ce qui ne nous étonne pas car lorsqu'on voit la figure énergique du commandant Morvan, on se dit qu'avec lui il faut marcher droit.

Le Parlement français s'est beaucoup préoccupé cet hiver des conditions de transport de nos marins-pêcheurs, il a demandé des améliorations sensibles.

Nous pouvons affirmer que cette année, avec la *Louisiane*, ce transport s'est effectué dans les meilleures conditions.

Nous avons interrogé beaucoup d'hommes, tous sont enchantés et nous ont demandé si des vapeurs allaient les prendre cet automne au retour.

Il convient de féliciter d'abord, la Compagnie générale Transatlantique, dont la réputation n'est plus à faire, ensuite et surtout M. L. Légasse, administrateur de la Société "La Morue Française", qui, on le sait, est toujours au premier rang lorsqu'il s'agit de l'amélioration du sort de nos marins, et qui a poursuivi la réalisation de ce grand progrès avec une énergie remarquable.

Le résultat est désormais acquis, nos marins seront à l'avenir transportés dans les meilleures conditions d'hygiène et de confortable.

C'est un grand point et nous souhaitons bien vivement, comme les marins du reste, que des vapeurs de ce genre emportent les équipages à l'automne.

PRECAUTIONS.

Comme tous les ans l'hôpital Local reçoit en ce moment son contingent de marins-pêcheurs malades.

Pour la plupart les hommes qui y sont traités sont atteints de bronchites, fluxions de poitrine, angines et autres maladies de ce genre occasionnées par le changement de température.

Cette année, jusqu'à présent, il y a beaucoup moins de cas que d'habitude.

Il existe également une autre catégorie de malades, nous voulons parler de ces hommes qui font souvent pendant plusieurs années le métier de s'engager pour le banc, sachant fort bien que les maladies dont ils sont atteints les rendent absolument incapables de travailler.

Ils sont encore assez nombreux qui exploitent ainsi l'armement et tous les ans quelques armateurs y sont pris. Il va sans dire qu'à l'arrivée de ces malades à St-Pierre, on est obligé de les faire rentrer en France au plus tôt. Il n'en est pas moins vrai que les avances touchées sont complètement perdues.

Il y a aussi les malades qui sont de bonne foi et qui ne se croient pas atteints. Au cours de la campagne, la maladie dont ils avaient le germe au départ se déclare, ils doivent entrer à l'hôpital où ils languissent pendant de longs mois aux frais de l'armateur.

La plupart de ces inconvénients pourraient être évités si on exigeait que tout homme engagé pour les bancs de Terre-Neuve passe, au moment de la revue et avant d'avoir touché ses avances, une visite médicale sérieuse.

Notre Délégué M. L. Légasse a fait de nombreuses démarches à ce sujet, mais elles n'ont pas encore abouti.

Si les armateurs, comme on le voit, font tout leur possible pour protéger et améliorer le sort des marins-pêcheurs, il est de toute justice que les pouvoirs publics de leur côté protègent l'armement. Or il est facile de se rendre compte par ce que nous avons exposé, que des pertes d'argent fort sérieuses seraient évitées si une visite médicale était imposée aux marins dans les conditions citées plus haut. C'est indispensable et ce n'est que trop juste.

Nous reviendrons sur cette affaire en temps et lieu; car il ne faut pas qu'on la perde de vue.

LA NEIGE.

On s'en est yait débarrassé. L'hiver n'a pas été dur et c'est avec un certain plaisir qu'on foulait de nouveau la terre ferme.

Depuis l'arrivée de la *Louisiane*, le temps était devenu mauvais, d'abord un coup de vent de Sud-Est, puis de la gelée,



en somme ma va pour l'armement.

Enfin, dans la soirée du 2 avril la neige a fait son apparition. D'abord humide et tombant à gros flocons, elle est venue petit à petit, sous l'influence du vent d'Est et du froid, fine et serrée, un vrai poudrin Saint-Pierre.

Toute la nuit le vent a hurlé sa lugubre plainte, et la neige n'a cessé de tomber; aussi, au jour les habitants en ouvrant leurs rideaux ont été surpris du spectacle qui s'offrait à leurs yeux.

Saint-Pierre était littéralement enseveli; de véritables montagnes de neige obstruaient les rues, encombraient les places et les quais et, par ci par là, on apercevait quelques malheureux se frayant à grand peine un chemin pour se rendre à leur travail.

Nous n'exagérons rien en affirmant que dans bien des rues les amoncellements de neige ont atteint de 1 m. 50 à 2 m. de hauteur.

Pendant plusieurs jours les traîneaux n'ont pu circuler et le pain a dû être porté aux habitants dans des sacs et à dos d'homme.

Depuis, il gèle, il vente, la neige ne fond pas, elle dure au contraire et..... nous en aurons sous les pieds jusqu'en Mai.

Voilà notre charmant pays! Ceux qui liront ces lignes, pour la plupart habitants de notre Mère-Patrie, de cette belle France, dont tous les peuples nous envient le climat bénit, éprouveront un serrement de cœur en pensant que leurs frères, exilés sur cette terre inhospitalière, sont ensevelis sous la neige au mois d'Avril.

Les nombreuses descriptions qui ont été faites de Saint-Pierre n'ont rien d'exagéré; on est resté dans le vrai en disant que le ciel y est presque toujours brumeux, que la neige y tombe pendant 7 à 8 mois de l'année, que le vent y fait rage, et que les journées de calme sont l'exception.

De plus, l'existence y est devenue particulièrement dure et âpre; aux années d'abondance ont succédé les années de disette, l'armement local disparait et se trouve en 1908 réduit de 200 à 53 goélettes.

Beaucoup d'habitants, forcés par le besoin ont, avec regret abandonné leurs maisons pour aller gagner leur pain à l'étranger.

La France hélas semble se désintéresser de ces îlots perdus dans les brumes de

l'Océan; encore une ou deux années et la flotte de pêche aura disparu.

De ces 200 goélettes, orgueil des armateurs et richesse du pays, qui remplis aient le barachois de leurs fines carènes et de leurs mâts élégantes, il ne restera plus rien.

Ces maisons de bois, modestes mais confortables où, après la journée, les travailleurs aimaien à se réunir autour du poêle qui ronfle, pour se livrer aux distractioins de l'hiver, seront abandonnées.

Il ne restera plus d'habité que quelques cabanes de pêcheurs, et la neige, revenant à son heure aura beau jeu à se faufiler dans l'âtre abandonné. Par toutes les fissures, elle s'introduira en maîtresse, s'engouffrant par la cheminée, sous le seuil de la porte, par les vitres brisées, et couvrira de son blanc linceul cette ville naguère si florissante et si animée.

Etude de M^e Pompéi.

AVIS.

De la copie d'un acte en date du 28 février dernier déposé aux greffes des tribunaux de première Instance et de Paix des îles St-Pierre et Miquelon, le 31 mars écoulé;

Il résulte: qu'entre M. Celestin Huet d'une part et Messieurs St-Martin Légasse neveu, Arnaud Légasse et Louis Légasse, d'autre part ce dernier représentant ses frères,

Il a été convenu:

Que la Société en participation formée à Bayonne le 23 janvier 1894 entre le dit Celestin Huet d'une part et Messieurs St-Martin Légasse neveu et compagnie d'autre part continuera dans les conditions du premier acte de Société sauf les modifications y apportées ci-après;

1^o Le Gérant Celestin Huet pourra résider en France.

2^o La durée de la Société est indéfinie mais il suffira que l'un des participants prévienne les autres avant le dix mai d'une année pour que la liquidation ait lieu fin de la même année;

3^o Par suite du retrait d'un douzième de l'actif social, opéré par M. Huet au profit de M. Choplin soit 37, 023 fr. 05, l'actif social ne se compose plus que de onze parts

soit huit parts pour MM. Légasse frères et trois parts pour M. Huet;

4^o Il sera prélevé chaque année sur le capital social à titre d'appointements trois mille francs pour M. Légasse et trois mille francs pour M. Huet.

Pour extrait certifié conforme.

Saint-Pierre, le 1^{er} avril 1908

L'avocat-agréé des parties,
J.-F. POMPÉI

AVIS.

La Société "La Morue française" a l'honneur d'informer Messieurs les armateurs et le public en général qu'elle a reçu par le vapeur LOUISIANE un appareil à gaz Clayton permettant de désinfecter de la façon la plus efficace les bateaux, maisons, magasins, en un mot tous les locaux sans qu'il soit nécessaire d'enlever aucun meuble ni effets quelconques.

Les fumigations faites avec cet appareil font disparaître les punaises, cancrelats, rats et autres vermines, elles sont très utiles dans les magasins où la morue a été atteinte de rouge car elles en empêchent le retour.

Le prix pour la désinfection de chaque goélette est fixé à 30 francs, quant aux maisons et magasins des paix spéciaux seront établis.

A vendre

Une bonne bicyclette.

S'adresser au bureau du Journal.

Imp. LA VIGIE — Le Gérant : F. Dotsabide